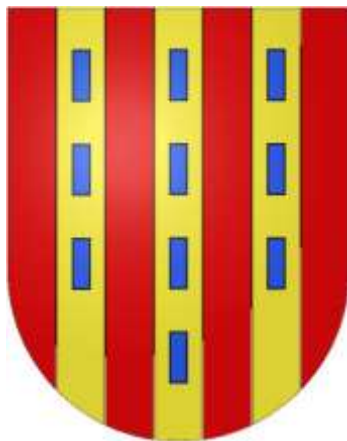


Conseil municipal de la Commune d'Hermance



Séance du 15 mai 2012
Législature 2011-2015
N° 11

Le Conseil municipal d'Hermance est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, en date du 7 mai 2012

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Christian	CASTRO	<i>Président</i>
Monsieur	Philippe	LEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION VALLEY	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	Excusée
Madame	Anahita	BLANC	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	
Monsieur	Jean-Pierre	COLOMBO	
Monsieur	Marc	FUHRMANN	<i>Arrivé à 19h30</i>
Monsieur	Pierre Edmond	GILLIAND	
Monsieur	Pascal	RENAUD	
Monsieur	Philippe	RUDLOFF	
Monsieur	Roland	SAVIOZ	
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	
Monsieur	Thierry	VIDONNE	

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Bernard	LAPERROUSAZ	<i>Maire</i>
Madame	Suzanne	TSCHOPP	<i>Adjointe</i>
Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	<i>Adjointe</i>

Public : 3 personnes

A l'ordre du jour les points suivants :

- I. Approbation du PV du 17 avril 2012**
- II. Communications du Bureau**
- III. Nomination du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013**
- IV. Communications du Maire et des Adjointes**
- V. Communication de la commission des finances, Approbation des comptes et délibérations y relatives**
- VI. Travaux des Commissions**
 - a. Commission Culture et manifestation**
- VII. Groupement intercommunale CoHerAn, retour des commissions**
 - a. Commission sport**
 - b. Commission voirie**
- VIII. Diverse et propositions individuelles**

M. le Président ouvre la séance du Conseil municipal d'Hermance et excuse l'absence de Mme BELENGER BRECHET.

I. Approbation du PV du 17 avril 2012.

Mme CITTADINI NAEF souligne une incohérence à la page 5 dudit document, il semble y manquer une fin de phrase.

Après vérification, l'ébauche de phrase mentionnée sera supprimée. Sans remarque, ni autres commentaires, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

II. Communication du Bureau

La Mairie a reçu 35 billets pour le match de football Servette-Bâle qui se déroulera dimanche 20 mai au stade de Genève. Les personnes intéressées peuvent retirer leurs places auprès du secrétariat.

III. Nomination du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013.

M. le Président rappelle qu'en marge de l'installation du premier Bureau, la liste Hermance n'avait pas souhaité briguer un des sièges disponibles. En vertu du principe coutumier de l'alternance, M. LEY est prêt à céder la présidence à tout candidat de ladite liste.

Sans intérêt signalé des membres du Conseil, les personnes proposées pour le Bureau, sont M. CASTRO à la présidence, M. LEY à la vice-présidence et Mme PION VALLEY pour le secrétariat. Mise aux voix, cette suggestion est votée à l'unanimité des personnes présentes.

IV. Communications du maire et des adjointes.

1. Mobilité dans la région – prolongation de la ligne de bus B

M. LAPERROUSAZ indique qu'une séance réunissant les exécutifs du CoHerAn ainsi que les responsables de la mobilité s'est déroulée la veille à Anières. Il s'agissait d'étudier la faisabilité de la prolongation de la ligne de bus B vers la commune française de Chens-sur-Léman. Cette rencontre donnait suite au courrier que le CoHerAn a fait parvenir à Mme KUNZLER en date du 7 février dernier et qui est, à ce jour, resté sans réponse.

Étaient également présents, M. FLAKS, DG à la Direction générale de l'intérieur et M. ZUBER, chef de service de la surveillance des Communes.

Les problèmes de parking et de mobilité dans les villages du CoHerAn ont également été évoqués, de même que les contraintes liées à la collaboration avec les communes françaises. Toutefois, M. le Maire précise que la prochaine réunion, vraisemblablement fin août se tiendra en présence de la cheffe du DIM et qu'une analyse plus poussée en vue d'une éventuelle extension de ligne de bus sera réalisée.

En complément, Mme BRUCHEZ GILBERTO évoque la possible mise en service d'une seconde transversale Hermance – Chevrens- St Maurice- Collonge-Bellerive avec une jonction de la ligne 31 Collonge-Bellerive – Sous-Moulin ou Hôpital de gériatrie. En réponse à une question de M. LEY, Mme BRUCHER GILBRETO apporte quelques précisions quant au futur tracé de la ligne susmentionnée.

M. TAGLIABUE souligne que le bus utilisé pour la ligne B traverse régulièrement le village en direction de Chens-sur-Léman.

Mme BRUCHEZ GILBERTO explique que cette situation est connue et que cela a servi d'argument face à la DGM pour leur signifier qu'un bus de petit gabarit pouvait passer le pont. Après avoir pris contact avec la société Genève Tour, actuel exploitant de la ligne B, cette dernière a reconnu ne pas avoir informé le remplaçant du titulaire de la problématique du passage de la frontière avec le véhicule estampillé TPG.

M. TAGLIABUE a eu connaissance, par un ami, des dernières avancées dans le projet de parking à la douane de Chens. Selon les discussions, il y a vraisemblablement des incompréhensions entre la France et Genève puisque des informations contradictoires circulent. Il serait donc intelligent que les exécutifs d'Hermance et de Chens se rencontrent et discutent ensemble du projet.

2. FcCoHerAn

M. le Maire souligne l'excellent accueil qui leur a été fait par le Président et le vice-président du club qui ont profité de cette réunion pour transmettre diverses statistiques et renseignements afférents au Club. Plus de 220 joueurs pratiquent le foot au sein de la structure, avec une représentation de 30% pour Hermance, 35% pour Anières et 20% pour Corsier. En outre, le Comité du club a émis le souhait d'être un acteur social important au sein des communes du CoHerAn, tant par leurs projets sportifs que par leur présence dans les manifestations communales. En sus, une approche familiale et de proximité sont plébiscitées par l'équipe dirigeante.

En parallèle, M. LAPERROUSAZ indique que la Commune d'Anières a mandaté la société URBAPLAN afin d'évaluer les possibilités d'aménager une zone sportive à proximité de l'Orte. La synthèse de l'étude devrait être disponible dans les deux mois à venir.

Diverses questions restent en suspens, telles que la possible intégration du Hermance Région Rugby Club dans le projet. La question sera bien évidemment reprise ultérieurement.

Dans l'intervalle et conformément à la demande exprimée par le Conseil municipal, M. le Maire a pris contact avec M. VASEY pour la modification du plan directeur communal.

Ce dernier s'est renseigné auprès du DCTI et il ressort *« après une première analyse rapide des documents de planification, qu'une modification des limites de zones dans le secteur est problématique, notamment par le fait qu'elle n'est conforme ni à la planification directrice cantonale, ni à la planification directrice communale. »*

Arrivée de M. Marc FUHRMANN

3. Maison Bossart

Mme TSCHOPP et M. LAPERROUSAZ ont rencontré les architectes en charge du projet, ceux-ci continuent de travailler en collaboration avec divers ingénieurs et cuisinistes sur la demande d'autorisation de construire qui devrait être déposée vraisemblablement fin mai-début juin. Selon les premières estimations, celle-ci ne devrait pas être rendue avant 6 mois, ce qui laisse présager le début des travaux pour le début de l'année 2013.

Répondant à une question de M. RUDLOFF, M. le Maire indique n'avoir pas eu vent d'éventuelles oppositions au projet. Quant au délai référendaire, ce dernier échoie demain.

M. LEY suggère que la Commune mette à profit le temps qui lui est laissé avant la délivrance de l'autorisation de construire pour lancer un appel d'offres en vue de sélectionner les futurs gérants et les impliquer dans le projet d'aménagement.

M. GILLAND préfère miser sur l'adaptabilité des gérants plutôt que de créer un environnement très spécifique répondant à leurs attentes. Il est donc préférable de partir sur un équipement standard auquel les divers tenanciers pourront s'adapter.

M. TAGLIABUE rejoint M. LEY quant au lancement d'un appel d'offres pour la sélection des futurs exploitants. En revanche, le Conseiller se rallie à l'avis de M. GILLIAND pour ce qui est de l'implication du gérant dans l'aménagement de l'établissement.

M. LAPERROUSAZ prend bonne note de cette demande et s'organisera pour faire paraître une annonce d'ici à la fin de l'été.

4. Organisation des services de la Mairie.

M. le Maire annonce que dès ce jour, ce dernier reprend la responsabilité des cantonniers. Dans ce cadre, il a été confirmé à M. GANDET qu'au 1^{er} juin 2013, celui-ci aurait droit à sa retraite. En parallèle, une prospection en vue de remplacer l'actuel comptable a également été lancée avec pour objectif un début de collaboration avec un nouveau partenaire pour le début septembre.

Faisant suite à une demande de M. LEY, M. LAPERROUSAZ confirme que la réorganisation suscitée ne concerne que le personnel technique de la voirie. Les concierges restent pour leur part sous l'égide de Mme TSCHOPP.

En marge de l'annonce de l'engagement d'un nouveau mandataire externe pour la tenue de la comptabilité de la Commune, M. RENAUD demande si à terme il ne serait pas plus judicieux d'employer une secrétaire comptable qui pourrait tenir les comptes et effectuer des travaux de secrétariat.

M. LAPERROUSAZ convient qu'il s'agit d'une proposition intéressante, à mettre toutefois en balance avec les priorités financières de la Commune.

Pour ce genre de prestation, M. TAGLIABUE suggère qu'une réflexion CoHerAn soit menée.

Pour répondre à M. COLOMBO, M. LAPERROUSAZ précise qu'aucun contrat prédéfini ne lie le comptable actuel à la commune. Ce dernier a manifesté à plusieurs reprises sa volonté de mettre un terme à la présente collaboration. Il est donc dans l'intérêt de chacun de trouver un arrangement pouvant convenir à tous.

5. Sécurité dans les communes

Répondant à une interrogation de M. COLOMBO sur une séance ayant pour thème la sécurité dans les communes, M. LAPERROUSAZ confirme s'être rendu en compagnie de Mme PION VALLEY à Yverdon pour une journée de conférence sur le sujet. De précieuses informations ont été récoltées et un résumé de la journée sera fait dans le cadre de la Conférence intercommunale. Le sujet sera approfondi par la Commission sécurité du CoHerAn qui se réunira dans le courant du mois de juin.

6. Passerelle Tréand.

Un piquetage simulant les nouvelles positions envisageables de ladite passerelle a été réalisé. À ce jour, l'association du chantier n'a pas répondu à la sollicitation de la Commune. En revanche, Mme TSCHOPP rencontrera l'intendant du domaine le lendemain et recevra M. TREAND à la Mairie en date du 25 mai afin d'obtenir son accord pour le changement des barrières et pour le déplacement de la passerelle.

M. TAGLIABUE a été surpris de constater que le nouvel emplacement était piqueté à proximité immédiate de la passerelle existante.

Agréant les propos de son préopinant, M. FUHRMANN convient qu'un déplacement aussi minime ne vaut pas la peine. En revanche, selon le second piquetage, qui a malheureusement été enlevé entre-temps, le dégagement est nettement plus parlant.

Faisant suite à une interrogation de M. RENAUD quant à la participation financière de la Commune, Mme TSCHOPP explique que les charges notariales inhérentes aux mutations parcellaires ainsi que les honoraires du géomètre seraient aux frais de la commune. Les travaux de génie civil seraient quant à eux réglés par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité.

M. LEY évoque l'existence de passerelles conçues pour être inondées. Cette variante a-t-elle été étudiée ?

M. CASTRO confirme que le DIM a inventorié toutes les possibilités avant de s'arrêter sur la seule envisageable à Hermance.

M. FUHRMANN rappelle qu'une première version plus légère de la passerelle avait été avalisée par Berne. En raison de tergiversations diverses, un ouvrage plus conséquent a finalement été posé. En conséquence, le Conseiller se demande si de nouvelles négociations ne pouvaient pas être entreprise avec les services idoines de la Confédération afin qu'une solution plus proche de la première version soit trouvée.

7. Potagers de Gaïa

Mme TSCHOPP indique avoir reçu M. PIUZ et ses deux collaborateurs. Lors de cette séance, l'adjointe a souligné que la pose de la caravane sur un terrain agricole nécessitait la demande préalable d'une autorisation au DCTI. En outre, Mme. TSCHOPP a également souhaité recevoir une lettre lui confirmant que la caravane n'était en aucun cas une habitation. À ce jour Mme TSCHOPP n'a pas reçu le courrier demandé, toutefois, si dans deux semaines cette situation devait perdurer, l'Adjointe se permettra de les relancer.

Au même titre, M. TAGLIABUE annonce que des travaux ont été entrepris sous le hangar à la sortie Sud du village. Ces modifications doivent en temps normal faire l'objet d'autorisation. À l'instar de l'arbre qui a été abattu et dont la souche est en train d'être arrachée. Il serait bon de vérifier que toutes les autorisations adéquates ont été demandées.

M. SAVIOZ souligne que les activités agricoles se font rares dans la commune et qu'il serait inopportun de courir après M. PIUZ pour un arbre.

M. TAGLIABUE s'étonne de cette remarque, la loi étant opposable à tous les habitants.

8. WC arrêts de bus

Pour la dernière fois, Mme BRUCHEZ GILBERTO relayera le travail des cantonniers. Pour ce qui est des WC de l'arrêt de bus, les travaux de peinture commandés ont pris du retard en raison de l'indisponibilité non prévue du peintre. Toutefois, ce dernier a promis d'intervenir dès le 23 mai.

9. Canalisations

Les travaux du chemin du Crêt-de-la-Tour se déroulent pour le moment sans problème, les délais devraient être tenus.

Dans le bas du village, Mme BRUCHEZ GILBERTO explique que le principal problème réside toujours dans la pose des coffrets électriques. Une nouvelle commission de coordination des travaux en sous-sol (CCTSS) est prévue pour le 25 mai à Hermance.

Cela étant, l'adjointe insiste sur le fait qu'aucune fouille à l'initiative de la commune n'aura lieu durant les mois de juillet et août dans le village, conformément aux engagements qui avaient été pris envers les habitants

M. TAGLIABUE revient sur le problème de l'éclairage des WC de l'arrêt de bus, ce dernier n'a toujours pas été modifié.

10. Zone 20 et 30 km/h

Suite au dernier Conseil et conformément à la demande de M. RENAUD, Mme BRUCHEZ GILBERTO a pris contact avec la DGM. Cette dernière maintient sa position et préavisera négativement l'APA si celle-ci prévoit la fermeture du chemin de la Chapelle au risque de remettre en question la faisabilité globale du projet de modification de zone.

En conséquence, la Commune peut soit déposer une demande ne concernant que la modification de zone 20 et 30 sans la fermeture dudit chemin. Mme BRUCHEZ GILBERTO précise qu'il sera toujours possible de demander ultérieurement une fermeture. Ou alors, le Conseil peut décider de déposer le dossier comme préalablement discuté, incluant la demande d'interdiction du trafic sur la route de la Chapelle avec le risque de recevoir un préavis négatif de la part de la DGM.

M. RENAUD regrette que lors de la présentation du projet à la population au mois de septembre dernier il y ait été fait mention de la possibilité de créer une zone de rencontre. Force est de constater qu'aujourd'hui, il y aura vraisemblablement une zone 30km/h, sans fermeture du chemin de la Chapelle et avec le possible passage d'une ligne de bus. Cela étant, et en connaissance des contraintes, le Conseiller se dit favorable à l'avancée du projet et à la dépose de deux APA distinctes.

M. LEY revient sur le caractère précaire des installations et confirme son intention d'aller de l'avant dans ce projet.

À la demande du Président, le Conseil choisit unanimement de scinder le projet en trois (zone 20 – zone 30 – fermeture du chemin de la Chapelle) et de déposer des APA en conséquence.

11. Travailleurs hors murs et jeunes de la Commune.

Faisant suite à une demande de M. LEY, Mme BRUCHEZ GILBERTO a pris contact avec les TSHM. Il est ressorti de l'entretien que les jeunes n'avaient pas fait de proposition malgré les relances des Travailleurs hors murs. Une des justifications souvent avancées par le groupe était le nombre d'activités suffisant et répondant à leurs attentes dans la Commune.

Il a donc été convenu d'élaborer en collaboration avec les TSHM un questionnaire qui sera envoyé à tous les ados de la tranche d'âge concernée.

12. Subvention des abonnements TPG.

Lors de la dernière séance de la Commission scolaire et sociale, une discussion ayant trait à une éventuelle subvention des abonnements TPG a été initiée.

Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que les TPG font la promotion des nouveaux abonnements par le biais d'une subvention de CHF 50.- offerte à tout nouvel usager concluant un abonnement annuel. Pour sa part, la Commune participe à même hauteur, le bénéficiaire jouit donc d'un rabais final de CHF 100.—sur le prix annoncé.

L'Adjointe a préparé une brève présentation rendant compte des différentes options possibles ainsi qu'une projection financière. Ce document est projeté en séance et distribué à l'ensemble des membres du Conseil. Mme BRUCHEZ GILBERTO rappelle que le délai de réponse fixé par les TPG pour une participation communale échoie au lendemain.

Deux possibilités s'offrent à la Commune, la première réside dans le partenariat exposé précédemment, soit une subvention de CHF 50.—de la part des TPG et CHF 50.—à la charge de la Commune. Les TPG limitent cette offre à la seule création d'abonnement.

La seconde option est d'ouvrir la subvention au renouvellement d'abonnement en sus de l'action réalisée pour la conclusion d'un nouvel abonnement annuel. Dans ce cas, la Commune prendrait à son unique charge la somme de CHF 100.—, les TPG ne souhaitant pas entrer en matière.

L'adjointe précise que ces offres, quelles qu'elles soient, sont réservées aux jeunes de 12 à 25 ans et aux seniors (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Selon les premières estimations, pour la variante n°1 pourrait coûter au maximum la somme de CHF 12'050.- tandis que la variante n°2 se chiffre à 20'050.-. Mme BRUCHEZ GILBERTO souhaite rendre attentif sur le caractère pérenne de cette offre. En effet, il n'est pas envisageable, pour des raisons d'équité de traitement, d'offrir cette prestation aux habitants que pour une seule année. Cette opération aura donc un coût qui se répercutera inévitablement sur le compte de fonctionnement ces prochaines années.

L'Exécutif pour sa part propose de se diriger vers un partenariat avec Unireso pour le subventionnement des nouveaux abonnements annuels.

M. LEY s'étonne du délai imparti pour la décision ainsi que des chiffres que ce dernier juge fantaisistes. Le Conseiller propose en conséquence de renvoyer le sujet en commission même si cela implique de renoncer au partenariat susmentionné.

Mme BRUCHEZ GILBERTO rappelle que la Commission a eu lieu il y a dix jours et que durant ce laps de temps, l'adjointe a réussi grâce à la collaboration des TPG, à produire un dossier contenant les chiffres exacts ainsi que le coût éventuel maximum pour la Commune.

Mme BLANC confirme que dans les divers échanges de courriels survenus entre les membres de la commission lors de la semaine précédente, Mme BRUCHEZ GILBERTO avait bien mentionné que si l'opération devait commencer pour la rentrée 2012, les TPG devaient en être informé d'ici au 16 mai.

M. RUDLOFF souligne la symbolique de subventionnement. Il s'agit pour le contribuable de recevoir un service de l'État et des Communes tout à fait intéressant. De plus, cette subvention est un gain non négligeable pour les jeunes et leur budget. Cette action permet également d'améliorer leur mobilité tout en garantissant leur sécurité.

Mme CITTADINI NAEF partage l'avis de M. LEY et propose de renvoyer le dossier en commission. La Conseillère est assez favorable au projet mais souhaiterait que toutes les

options soient minutieusement étudiées avant qu'une décision engageant la commune sur du long terme soit prise.

M. SAVIOZ constate que 54 jeunes ont choisi de souscrire à un abonnement annuel tandis que 16 autres ont opté pour un abonnement mensuel. Ce choix relève certainement d'une certaine précarité des familles concernées, il serait donc plus judicieux d'aider ces ménages en priorité. En effet, le Conseiller souligne qu'au final, un abonnement mensuel coûte à l'année plus cher que la version annualisée, la famille n'ayant pas les moyens de déboursier en une fois la somme demandée se voit donc injustement pénalisée.

Mme BRUCHEZ GILBERTO précise que les 16 jeunes disposant d'un titre mensuel peuvent bénéficier de l'offre UNIRESO en souscrivant un abonnement annuel.

Rebondissant sur les propos de M. TAGLIABUE citant l'exemple d'Anières, Mme CITTADINI NAEF explique que le cas aniérois a été discuté par les commissaires et qu'il serait bon de renvoyer ce dossier en commission afin d'en définir clairement les contours et aspects.

M. COLOMBO rejoint M. RUDLOFF et soutient la démarche.

M. TAGLIABUE souhaite s'assurer que si la commune conclut un partenariat avec UNIRESO, rien ne puisse l'empêcher de proposer elle-même par la suite une subvention plus intéressante à ses habitants. La confirmation lui étant donnée, le Conseiller conclut que la Commune a donc tout intérêt à proposer une offre conjointe avec les TPG, libre à elle, par la suite, d'étendre les prestations à ses frais.

À l'issue du débat, le Président met aux voix le renvoi en commission de ce dossier. Cette proposition est rejetée, à l'unanimité moins une abstention. En conséquence, le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la faisabilité d'un accord de partenariat entre la Commune et les TPG pour le subventionnement de tout nouvel abonnement pour les juniors et les seniors à l'ordre de CHF 50.- pour la Commune et CHF 50.- pour les TPG.

Le partenariat est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

V. Communication de la commission des finances, Approbation des comptes et délibérations y relatives

Le Président de la Commission des finances revient brièvement sur le rapport de séance du 18 avril 2012, distribué à chaque conseiller lors de la convocation au présent conseil.

M. RUDLOFF relaye les prévisions pessimistes émises par le Conseil d'État à la suite des dernières projections sur les rentrées fiscales à venir.

Finalement, se basant sur le plan financier, la Commission a initié une discussion sur la priorisation des futurs investissements prévus sur la Commune. Il s'agit de la réfection de la salle communale, les aménagements de la Plage, le centre sportif CoHerAn, la déchetterie et l'entrée du village. Les commissaires se sont prononcés en faveur de la réfection de la salle communale, la réalisation du centre sportif CoHerAn ainsi que l'aménagement des jeux de la plage. M. RUDLOFF précise toutefois qu'il reviendra au Conseil dans son ensemble de voter sur les priorités qu'il entend donner, l'ensemble des projets ne pouvant être réalisé de front.

En conclusion, la Commission des finances a préavisé favorablement ces comptes.

M. TAGLIABUE regrette que le rapport de la commission des finances ne mentionne pas les montants prévus pour les futurs investissements. Ces informations seraient absolument nécessaires à la bonne tenue d'un débat lors du prochain conseil.

M. le Président indique qu'un point spécifique sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Sur la base d'estimation, M. RUDLOFF se propose de transmettre les chiffres évoqués lors de la séance de la commission des finances.

- Projet de déchetterie : CHF 500'000.—/600'000.--
- Salle communale : CHF 500'000.—
- Aménagement de la Plage : CHF 150'000.—
- Centre sportif : CHF 750'000.—
- Parcelle 1943 : CHF 150'000.--/250'000.—

Revenant sur les conditions liées à l'emprunt contracté pour la Maison Bossart, M. RENAUD rappelle que la Commune a la possibilité de modifier son amortissement libérant ainsi quelques centaines de milliers de francs pour la réalisation de quelques projets.

M. FUHRMANN entend bien que les taux d'intérêt sont historiquement bas toutefois, chaque investissement consenti génère des coûts liés (amortissements, entretien, etc)qu'il faudra inclure dans le budget.

M. TAGLIABUE rappelle la part d'amortissement liée à la parcelle 1943, inscrite chaque année dans le budget de fonctionnement. La construction de logements permettrait de faire rentrer quelques revenus supplémentaires dans les caisses communales.

S'accordant sur le fait de devoir fixer des priorités, M. LEY propose que lors de l'établissement du budget une attention particulière soit mise sur les différents postes afin d'éviter tant que faire se peut des dépassements comme ceux votés ce soir.

Pour M. LAPERROUSAZ les soucis ne résident pas dans le compte de fonctionnement, ce dernier étant couvert par les recettes et un boni a même pu être dégagé. La préoccupation réside principalement dans la visibilité des recettes. Ces dernières sont influencées par la conjoncture, les mouvements au sein des habitants, diverses pressions faites sur les sociétés financières etc, il est donc très difficile d'obtenir des prévisions à long terme.

M. TAGLIABUE a fait parvenir à M. le Maire une demande d'éclaircissement sur les loyers de la Croix-fédérale et de la Buvette.

Concernant la Buvette, M. LAPERROUSAZ explique que le montant mentionné dans le budget 2011, soit CHF 47'500.—était une erreur puisque selon le contrat de gérance soumis à M. SEFIJI il était question de CHF 45'000.--. Cette baisse de loyer avait été octroyée au gérant en réponse à la suppression de quelques places de caravane lors des travaux de la renaturation de l'Hermance. M. le Maire pointe du doigt une seconde erreur dans le budget 2012 puisqu'il est fait mention d'un loyer de 47'500.—alors que ce dernier a été augmenté à CHF 50'000.- à la demande du Conseil.

Pour ce qui est de la Croix fédérale, la durée du bail d'exploitation est fixée jusqu'au 31 octobre 2013. Le loyer mensuel du restaurant est de CHF 4'500.-, ce montant n'a jamais fait l'objet d'une modification contractuelle. Quant à l'appartement, le gérant de

l'établissement s'acquitte de la somme mensuelle de CHF 1650.--. C'est donc CHF 73'800.- qui sont comptabilisés chaque année dans les comptes de la commune.

M. le Maire indique également avoir rencontré les tenanciers et à leur demande, ce dernier leur a octroyé un abattement de CHF 1000.-- pour les mois d'avril et de mai. Cette décision fait suite aux problèmes d'inondations survenus durant le mois de février et qui ont contraint les gérants à fermer l'établissement durant deux semaines.

M. LAPERROUSAZ précise que cette somme ne figure pas dans le compte de fonctionnement, à l'instar des loyers de la rue du Nord et de l'immeuble de la Couronne, ceux-ci faisant partie du patrimoine financier. Toutefois, chaque immeuble fait l'objet d'une compte bien précis, tenu par la Régie du Nord.

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission des finances du 18 avril 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par (11 oui, 0 non, 0 abstention)

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 suivants pour un montant total de 499.908.11 F, soit :

Rubrique	Libellé	Budget 2011	Cptes 2011	Ecart
0200.3030	Cotisations AVS AC AI APG	3'100.00	3'114.50	-14.50
0500.3010	Traitement du personnel	450'000.00	453'525.00	-3'525.00
0500.3040	Caisse de prévoyance	52'000.00	54'887.20	-2'887.20
0500.3050	Cotisations assurances maladie/accidents	14'000.00	41'897.80	-27'897.80
0500.3100	Frais et matériel de bureau	32'000.00	41'961.45	-9'961.45
0500.3184	Prestations de service	42'000.00	43'150.00	-1'150.00
0800.3120	Eau, énergie	10'000.00	23'609.60	-13'609.60
0800.3160	Locations locaux	4'200.00	7'200.00	-3'000.00
0800.3320	Amortissement complémentaire	0.00	204'185.90	-204'185.90
0801.3110	Acq mobilier, machines, mat	5'000.00	6'144.05	-1'144.05
0801.3120	Eau, énergie	18'000.00	19'388.85	-1'388.85
0801.3150	Entretien meubles par tiers	2'500.00	4'250.35	-1'750.35
0801.3182	Téléphone	3'000.00	3'176.70	-176.70
0807.3140	Entretien immeubles par tiers	5'000.00	13'615.40	-8'615.40
0900.3100	Acquisition matériel électoral/votation	2'500.00	3'366.85	-866.85
0900.3180	Prestations de services, local votes, job été	7'500.00	17'380.00	-9'880.00
0900.3190	Frais divers, cotisations	13'000.00	15'513.77	-2'513.77
1000.3190	Cadeaux aux mariés, frais divers	2'500.00	4'465.95	-1'965.95
1400.3150	Entretien matériel et mobilier	5'000.00	6'317.70	-1'317.70

1400.3182	Frais de port, téléphone	3'500.00	5'215.40	-1'715.40
2100.3110	Acquisition matériel et mobilier	2'000.00	2'508.30	-508.30
2100.3130	Achat de fournitures diverses	6'000.00	9'874.40	-3'874.40
2100.3140	Entretien immeubles par tiers	15'000.00	39'057.65	-24'057.65
2100.3150	Entretien mobilier par tiers	1'000.00	3'246.75	-2'246.75
2100.3170	Transports d'élèves, courses scolaires	12'000.00	16'210.00	-4'210.00
2100.3180	Fêtes des écoles, frais de productions	12'000.00	20'466.20	-8'466.20
2100.3182	Frais de ports, PTT téléphone	4'000.00	4'991.95	-991.95
2100.3190	Cadeaux divers	5'000.00	5'961.55	-961.55
3000.3185	Fête du 1er Août	8'500.00	21'612.50	-13'112.50
3000.3630	Activités culturelles	10'000.00	18'558.00	-8'558.00
3300.3130	Achat de fournitures diverses	7'000.00	10'446.65	-3'446.65
3400.3140	Entretien des installations sportives	20'000.00	21'763.45	-1'763.45
3400.3150	Entretien mobiliers par tiers	0.00	4'338.50	-4'338.50
5400.3520	Koala	3'000.00	3'495.50	-495.50
5401.3520	Crèche intercommunale	140'000.00	147'703.00	-7'703.00
5800.3130	Achats pour repas et divers	5'000.00	12'542.10	-7'542.10
5800.3520	Dédommagts autres coll (Fas'è-Cass)	10'000.00	10'465.90	-465.90
5800.3660	Courses personnes âgées	6'500.00	11'505.20	-5'005.20
6200.3130	Achat fournitures diverses	25'000.00	26'263.30	-1'263.30
6200.3160	Locations hangar	600.00	5'078.60	-4'478.60
6200.3520	Balayeuse, dédommagt autres communes	12'000.00	28'729.80	-16'729.80
6500.3130	Achat pr revente	0.00	23'177.35	-23'177.35
7100.3140	Entretien des égouts et canalisations	30'000.00	37'596.87	-7'596.87
7100.3180	Frais d'études - PGEE	0.00	311.90	-311.90
7200.3180	Affermage de la voirie	120'000.00	128'794.30	-8'794.30
7400.3140	Entretien	10'000.00	11'913.10	-1'913.10
7400.3180	Prestations services, étude	0.00	1'010.50	-1'010.50
7900.3180	Frais études aménagement	0.00	36'720.00	-36'720.00
9000.3460	Compens. financ. e/f communes frontal.	18'500.00	19'486.07	-986.07

Crédits budgétaires supplémentaires

-499'908.11

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

vu le rapport de la commission des finances du 18 avril 2012

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

Décide

par (11 oui, 0 non et 0 abstention)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de 3.131.203.53 F aux charges et de 3.438.505.49 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 307.301.96 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de 417.801.42 F aux dépenses et de 60.000.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 357.801.42 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 357.801.42 F par l'autofinancement à raison de 626.807.00 F au moyen de la somme de 422.622.00 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 204.185.00 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 307.301.96 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 307.301.96 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de 25.074.780.87 F qui se compose de :

Patrimoine financier (natures 10 à 13)	15.921.795.85 F
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	9.135.485.97 F
Avances aux financements spéciaux (nature 18)	17.499.05 F
Découvert (nature 19)	0.00F
Total de l'actif	<u>25.074.780.87</u> E

et au passif un montant de 25.074.780.87 F qui se compose de :

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	228.370.72 F
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	4.905.224.65 F
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
Provisions (nature 24)	2.164.688.65 F
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1.646.841.70 F
Fortune nette (nature 29)	16.129.655.15F
Total du passif	<u>25.074.780.87</u> E

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à 0.00 F.

VI. Travaux des Commissions

a. Commission Culture et manifestation

En l'absence de la Présidente, Mme CITTADINI NAEF est chargée de faire un retour sur la Commission culture et manifestation du 19 avril 2012.

En préambule, Mme CITTADINI NAEF annonce la date des promotions 2012 qui auront lieu le 30 juin. Comme les années précédentes, les membres du Conseil sont attendus à 11h15 devant la Mairie pour ouvrir le cortège des enfants.

La commission s'est penchée sur l'organisation du premier août, deux bars seront tenus par les conseillers et l'Exécutif.

Concernant la fête de l'Escalade, des discussions doivent encore avoir lieu avec le Foot pour trouver des solutions afin de pérenniser cette manifestation. En effet, le FC CoHerAn est toujours disponible pour la tenue du bar, en revanche, cette société a du mal à trouver des bénévoles en journée pour la mise en place.

M. LEY relance l'idée de la création d'un comité des fêtes, à l'image de celui qui existe à Corsier.

M. TAGLIABUE rappelle qu'une organisation similaire est en place à Hermance depuis de nombreuses années sous la forme du Cartel des sociétés.

VII. Groupement intercommunale CoHerAn, retour des commissions

a. Commission sport

La Commission a évoqué l'emplacement du futur centre sportif, MM. RENAUD et LEY ayant rappelé leur attachement au site d'Hermance. Une discussion sur la forme du centre a également été engagée avec en point d'orgue la possibilité d'intégrer le club de Rugby au projet.

M. COLOMBO fait état de nombreux bruits divergents courant sur la création du centre sportif. Certains prétendent que ce dernier sera à Hermance, d'autres à Anières, avec ou sans le Rugby etc. Le conseiller se demande où se situe la vérité et qui conduit véritablement le projet.

M. LEY répond que la position des Maires, évoquée précédemment par M. LAPERROUSAZ est plus en avance que ce qui a été évoqué lors de la commission sport.

Pour M. TAGLIABUE, la question de M. COLOMBO est significative du problème de communication qui règne au sein du CoHerAn. Ce dernier est principalement induit par l'enchevêtrement des séances des commissions, des Exécutifs et de la Conférence.

b. Commission voirie

M. TAGLIABUE indique que la Commission voirie a auditionné les trois responsables techniques pour faire un point sur leur collaboration. Il en ressort que les communes de Corsier et d'Anières travaillent déjà beaucoup ensemble, Hermance est pour sa part plus esseulée.

La Commission leur a également demandé de mener une réflexion sur la possibilité d'intensifier leur partenariat et sur les moyens d'y parvenir, tout en précisant que cette démarche n'avait pas pour but de réduire des postes de travail mais de réduire tant que faire se peut les dépenses.

Finalement, les commissaires ont évoqué les différents processus décisionnels en place dans chaque commune. Cet aspect sera repris lors des prochaines séances.

VIII. Diverse et propositions individuelles

S'adressant à M. SAVIOZ, président de la commission communication, M. RENAUD propose qu'une newsletter soit créée sur le site internet www.hermance.ch

M. SAVIOZ indique que la commission a anticipé cette demande lors de sa dernière séance. En effet, une approche électronique a été discutée par le biais du site internet et de facebook.

Répondant à une demande de M. COLOMBO sur la maintenance du site internet communal, M. RENAUD explique que chaque société a un accès direct lui permettant de mettre à jour les informations la concernant ainsi que de mettre en ligne les diverses manifestations qu'elle organise.

Mme PION VALLEY précise que chaque modification ou ajout effectué par une société génère automatiquement un email permettant de vérifier le contenu de l'information. Si cette dernière est conforme, la Secrétaire générale valide le changement qui est automatiquement mis en ligne.

M. SAVIOZ revenant sur le portique qui avait été présenté, suite aux oppositions exprimées au sein de ce conseil, la Commission a réfléchi à une nouvelle position, en dehors du village et avec une structure plus simple.

M. LEY souligne l'aspect déplorable de la déchetterie et propose que le parking soit entretenu de même que les trous de la route de Chevrens soient rebouchés.

Le Conseiller regrette également que lors d'une séance de commission, le wi-fi de la mairie, à disposition des commissaires ne fonctionnait pas.

M. FUHRMANN évoque la délibération de la Commune de Chens-sur-Léman, le conseiller fera parvenir ce texte à l'ensemble du Conseil.

Mme. BLANC s'enquiert auprès de M. LAPERROUSAZ d'une date de séance d'information tenue par la Constituante. M. le Maire n'a malheureusement pas de nouvelles à ce sujet.

À la demande du Président et en réponse à une question de M. RUDLOFF, Mme PION VALLEY explique que la Pêcherie du CoHerAn est bâtie sur une parcelle cantonale. En effet, l'ensemble des bords du Lac appartient au Canton de Genève. De fait, les travaux effectués sur le ponton sont exclusivement à la charge de l'État.

Restant sur la pêche, M. TAGLIABUE rappelle ses précédentes interventions relatives aux groupes de froids posés sur le toit de la cabane et qui défigurent, par leur laideur, le bord du lac. En outre, le conseiller a eu vent de problèmes récurrents avec l'équipement de ladite cabane.

M. LAPERROUSAZ confirme que quelques problèmes sont encore en suspens.

M. TAGLIABUE indique que les WC du quai sont dans un état déplorable et que des luminaires ont été endommagés par les travaux.

Mme BRUCHEZ GILBERTO précise que le cas des luminaires a déjà été réglé par l'entreprise.

Le Président

La secrétaire

Un Conseiller

Christian Castro

Chrystel Pion Valley

...